

La traduction en français de ce document est fournie pour la convenance du lecteur uniquement. En cas de contradiction, la [version en anglais](#) prévaudra.

## POLITIQUE D'EXÉCUTION DES ORDRES

### Introduction

1. iCFD Limited, opérant sous le nom de marque « iFOREX Europe » (la « **Société** ») est une entreprise d'investissement réglementée par la Securities and Exchange Commission de Chypre (numéro de licence 143/11).
2. Cet avis vous est fourni conformément aux dispositions de la loi chypriote pour la fourniture de services et d'activités d'investissement 87(I)/2017 et conformément à la directive II sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) du Parlement et Conseil européens en vertu desquels la Société est tenue de fournir à ses clients et clients potentiels les informations appropriées sur sa Politique d'exécution des ordres (ci-après la « **Politique** »).
3. Cette politique fait partie intégrante du contrat du client avec la société. Par conséquent, en concluant un accord avec la Société, le client accepte également les termes de cette politique qui doivent être lus conjointement avec le contrat du client. En cas de conflit entre la Politique et les termes de l'accord client, les termes du contrat du client prévaudront.

**De plus, le Client accepte également le fait que les produits financiers de la Société sont offerts sur une base de gré à gré et non par l'intermédiaire d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (MTF) et que la Société agit en tant que principal face aux transactions du client. Cela signifie que le client doit ouvrir et fermer chaque transaction avec la Société et ne peut pas fermer une transaction ouverte avec un tiers.**

**La Société est donc le seul lieu d'exécution des transactions qu'elle exécute pour le client.**

4. Le Client doit en outre savoir que la Société détient une politique de protection contre les soldes négatifs qui garantit qu'en tout état de cause, le Client ne perdra pas plus que le montant de son dépôt.

### Portée de cette politique

5. Cette politique s'applique à la fois aux clients particuliers et aux clients professionnels (tels que définis dans la politique de classification des clients de la société). Si la Société classe un Client comme Contrepartie Éligible, la présente Politique ne s'applique pas à ce Client.
6. Cette politique s'applique lors de l'exécution de transactions avec un client pour les contrats sur la différence ("CFD") proposés par la société. La Société est toujours la contrepartie (ou principal) de chaque transaction.

### Général

7. Toutes les cotations de prix proposées par la Société sont fournies à la Société par Formula Investment House Ltd ("FIH"), une société du groupe iFOREX et chaque transaction entre la société et le client est automatiquement entièrement couverte via la plateforme de trading FXnet avec une transaction identique entre la Société et FIH.

### Type d'ordres sur CFD

8. La Société accepte deux types d'ordres :

Ordre de marché (demande de transaction) - un ordre d'ouverture ou de clôture d'une transaction de CFD au prix actuellement indiqué sur la plateforme. La Société s'efforcera d'exécuter cet ordre dès que raisonnablement possible après l'acceptation de l'ordre et conformément aux obligations de meilleure exécution.

Ordre à cours limité (ordres futurs) - un ordre d'ouverture ou de clôture d'une transaction CFD à un prix qui pourrait être disponible à l'avenir. La Société ne remplira l'ordre du client que lorsque ce niveau particulier aura été atteint, sous réserve de cette politique de meilleure exécution.

La Société publie dans ses [conditions de trading](#), les actifs qu'elle cote et les horaires durant lesquels l'instrument financier basé sur ces actifs est trading. La Société ne cotera aucun prix en dehors des heures de trading de la Société, et aucun ordre de marché ne peut être passé par le Client pendant cette période.

### **Meilleurs facteurs d'exécution**

9. La Société prendra toutes les mesures nécessaires pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients en tenant compte des facteurs suivants lors de l'exécution des ordres des clients par rapport aux prix cotés de la Société :
- Prix;
  - Coûts de transaction et risques liés à l'exécution (dans le contexte des CFD, les risques liés à l'exécution concernent principalement les points (c) et (d) ci-dessous) ;
  - Rapidité d'exécution;
  - Probabilité d'exécution et de règlement ;
  - Taille et nature de l'ordre;
  - Impact probable sur le marché ;
  - Nature du marché de l'instrument financier ; et
  - Toute autre considération jugée pertinente pour l'exécution d'une commande.
10. Afin de déterminer l'importance relative des Facteurs d'exécution, nous prendrons en compte les facteurs énoncés à la section 13, Critères de meilleure exécution, ci-dessous. Les plus importants de ces facteurs sont examinés ci-dessous, avant d'expliquer comment ils sont appliqués et hiérarchisés en fonction de différentes circonstances, telles que la classification des clients :

a. **Prix des CFD :**

Pour tout CFD donné, la Société proposera deux prix : le prix le plus haut (ASK) auquel le Client peut acheter ce CFD (être 'long'), et le prix le plus bas (BID) auquel un Client peut vendre ce CFD (être 'court'). Collectivement, les prix ASK et BID sont appelés le prix de la Société. La différence entre le prix le plus bas et le prix le plus haut d'un CFD donné est le spread. Des ordres tels que Buy Limit, Buy Stop et Stop Loss, Take profit pour l'ouverture de positions courtes sont exécutés au prix ASK. Des ordres tels que Sell Limit, Sell Stop et Stop Loss, Take profit pour une position longue ouverte sont exécutés au prix BID.

Les prix de tout instrument financier sont calculés par référence au prix de l'actif sous-jacent concerné qui est obtenu par l'intermédiaire de FIH auprès de fournisseurs de données de marché indépendants. Les flux de

prix sont surveillés de manière indépendante par la Société et séparément par FIH par rapport à d'autres cotations de prix reçues d'autres fournisseurs de données de marché indépendants afin d'assurer l'exactitude et la cohérence des données, de fournir aux clients un reflet compétitif et équitable du prix du marché et d'éviter possibilité d'arbitrage. Ce prix peut différer du prix fourni par ces fournisseurs de données de marché en raison des exigences de spread minimum de la Société, des ajustements d'intérêts, de la vitesse de connexion ou d'autres facteurs pertinents.

Les prix de la Société, reflétant les spreads minimaux pouvant être accordés à ses clients, peuvent être consultés sur le site Internet de la Société. Les spreads peuvent augmenter ou diminuer en fonction - mais sans s'y limiter - des conditions du marché et/ou du profil du Client. La Société met à jour ses prix aussi fréquemment que les limites de la technologie et des liens de communication le permettent. La Société examine de temps à autre ses sources de référence externes tierces pour s'assurer que les données obtenues restent compétitives. La Société ne cotera aucun prix en dehors des horaires de fonctionnement de la Société (voir le lieu d'exécution ci-dessous), par conséquent, aucun ordre de marché ne peut être placé par un client pendant cette période.

**b. Frais:**

La Société utilise un modèle d'établissement des prix répartis. Pour ouvrir une position sur certains types de CFD, le client peut être tenu de payer un spread, des frais de financement au-delà d'une journée, des frais de roulement (Rollover) et des frais de conversion, le cas échéant. Le spread minimum offert pour chaque instrument est détaillé sur le site Web de la Société, bien que les spreads puissent augmenter ou diminuer en fonction - mais sans s'y limiter - des conditions du marché et/ou du profil du Client. Le spread est dynamique et peut s'élargir en raison des conditions du marché, de la liquidité et de la volatilité du marché. Pour les positions sur CFD qui restent ouvertes à la fin de la séance de trading quotidienne de leur actif sous-jacent, la Société applique un financement au-delà d'une journée, qui peut être soumis à un crédit ou à un débit, calculé sur la base des taux d'intérêt des devises cotées pour les devises dans lesquelles l'instrument sous-jacent est tradé, plus une majoration. Certaines positions de CFD ouvertes (par exemple, les CFD sur matières premières et sur indices) sont automatiquement reconduites lorsque la date de reconduction de l'instrument concerné est atteinte. Lors de l'exécution de ce roulement, le P/P (Profit/Perte) ouvert de la Position exprimera la différence de prix entre les prix du contrat expiré et du nouveau contrat, ainsi qu'un écart de majoration supplémentaire. Pour plus de détails sur les coûts, consultez le [Document sur les coûts et les charges](#) disponible sur le site Web de la Société.

**c. Rapidité d'exécution :**

La Société agit en tant que principal et non en tant qu'agent pour le compte du client. Par conséquent, la Société est le seul lieu d'exécution pour l'exécution des ordres du Client pour les instruments financiers proposés par la Société. La Société accorde une grande importance à l'exécution des ordres des clients et s'efforce d'offrir une grande vitesse d'exécution dans les limites de la technologie et des liens de communication.

**d. Probabilité d'exécution et de règlement :**

Les ordres de marché du client (demandes de transactions) sont exécutés au prix en vigueur sur la plateforme de négociation de la société (côté client) au moment exact de l'exécution, à condition que ce prix se situe dans un niveau de tolérance prédéterminé par rapport au prix sous-jacent de l'actif tel que indiqué sur le serveur de la Société et que le prix sous-jacent soit supérieur ou inférieur au prix indiqué sur la plateforme de trading



(What You See Is What You Get, ou WYSIWYG). Dans le cas où le prix indiqué sur la plateforme de trading (côté client) dépasse le niveau de tolérance ci-dessus, par exemple, en raison de mouvements des actifs sous-jacents entre le moment où un client a passé son ordre et le moment où il est reçu et exécuté, des marchés élevés volatilité et latence de communication, l'ordre sera exécuté au prix indiqué sur le serveur de la Société (Prix du Marché) sur une base symétrique.

Les ordres à cours limité du Client (ordres futurs) sont exécutés au prix du marché indiqué sur le serveur de la Société au moment de l'exécution, qui peut être différent du prix indiqué dans l'ordre ("Slippage"). Un glissement peut se produire dans le cas où le prix indiqué dans la commande n'est pas disponible sur le serveur, par exemple en raison de la forte volatilité des marchés et des écarts de prix du marché. Dans ce cas, l'ordre sera exécuté au premier cours disponible, quel que soit le sens du glissement, en faveur ou non du client, de manière symétrique et transparente (Glissement Symétrique).

Il est important de noter que la Société détient une politique de protection contre les soldes négatifs qui garantit qu'en tout état de cause, le Client ne perdra pas plus que le montant de son dépôt. Le glissement n'affecte pas la protection contre le solde négatif et, par conséquent, un client ne perdra jamais plus que le montant investi, même si un glissement se produit. En outre, les transactions sur certains CFD dont l'actif sous-jacent respectif n'est pas négocié sur une base de 24 heures peuvent connaître un écart de marché quotidiennement et sont donc plus susceptibles de glisser.

**e. Taille et Nature :**

En général, la Société ne prend pas en considération la taille de l'ordre d'un client dans l'acceptation, la planification ou la hiérarchisation de l'exécution. Cependant, l'exécution des ordres est soumise à des considérations de taille, y compris une taille de transaction minimale, une taille de transaction maximale et une exposition nette maximale pour l'instrument. La taille minimale de la transaction et les limites d'exposition maximales pour chaque produit peuvent être trouvées sous l'onglet Détails de l'instrument dans la fenêtre de transaction de la plateforme de trading.

La Société n'exécute pas de transactions partielles.

**f. Impact sur le marché :**

Certains facteurs peuvent rapidement affecter le prix des instruments/produits sous-jacents à partir desquels le prix coté de la Société est dérivé et peuvent également affecter d'autres facteurs énumérés ici.

La Société prendra toutes les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients. Il convient de noter que la Société ne considère pas la liste ci-dessus comme exhaustive et l'ordre dans lequel les facteurs ci-dessus sont présentés ne doit pas être considéré comme un facteur de priorité. Néanmoins, chaque fois qu'il y a une instruction spécifique du client, la Société s'assurera que l'ordre du client sera exécuté conformément à l'instruction spécifique.

**Avertissement :** toute instruction spécifique d'un client peut empêcher la Société de prendre les mesures qu'elle a conçues et mises en œuvre pour obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de ces ordres au regard des éléments couverts par ces instructions.

## Arène d'exécution

11. La Société est la seule arène d'exécution pour l'exécution des ordres des clients en raison du fait que la Société agit en tant que mandant et non en tant qu'agent pour le compte des clients, mais la Société peut à son tour acheminer ses propres ordres vers FIH. La Société effectue une évaluation et un suivi continu des résultats d'exécution fournis par FIH, afin de s'assurer que le meilleur résultat possible est fourni aux Clients (veuillez vous référer au paragraphe 20 pour plus de détails). La Société a pris en considération plusieurs facteurs lors de la sélection de FIH pour couvrir ses positions et utiliser les prix disponibles, tels que sa vaste expérience dans le domaine de l'investissement, la probabilité d'exécution, la qualité des opérations, la position sur le marché, les coûts pour la Société, les prix, la variété et la quantité de actifs sous-jacents disponibles. De plus, FIH propose des solutions complètes qui, outre les services de liquidité et d'atténuation des risques, incluent également une licence d'utilisation du logiciel et de la plateforme propriétaires de FIH (FXNET). En outre, FIH offre à la Société une protection contre les soldes négatifs, éliminant ainsi les risques de marché et de crédit auxquels la Société est exposée lorsqu'elle offre une protection contre les soldes négatifs à ses clients.
12. La Société propose des produits financiers de gré à gré et les ordres sont donc exécutés en dehors d'une plateforme de trading ou d'une bourse reconnue, mais plutôt via la plateforme de trading de la Société. Par conséquent, le client peut être exposé à des risques plus importants que lorsqu'il effectue une transaction sur une bourse réglementée. Dans cette méthode d'exécution, le risque de contrepartie existe car en cas de défaillance de la Société, il peut y avoir un manquement à satisfaire ce côté de l'accord contractuel avec le Client. En outre, la Société peut ne pas exécuter un ordre ou modifier le prix d'ouverture (de clôture) d'un ordre en cas de défaillance technique de la plateforme de négociation ou des flux de cotation.

#### **Critères de meilleure exécution**

13. La Société a déterminé l'importance relative des facteurs d'exécution ci-dessus sur la base de son jugement et de son expérience commerciale et à la lumière des informations disponibles sur le marché. Lors de l'exécution de l'ordre d'un client, la Société prendra en compte les critères suivants pour déterminer l'importance relative des facteurs d'exécution, mais tous ces critères ne seront pas pertinents dans tous les cas :
- les caractéristiques du client, y compris la catégorisation du client en tant que particulier ou professionnel ;
  - les caractéristiques de l'ordre du client ;
  - les caractéristiques des instruments financiers faisant l'objet de cette ordre ;

Lorsque la Société exécute un ordre pour le compte d'un client particulier, le meilleur résultat possible doit être déterminé en termes de contrepartie totale, représentant le prix de l'instrument financier et les coûts liés à l'exécution, qui doivent inclure toutes les dépenses encourues par le client qui sont directement liés à l'exécution de l'ordre, y compris les frais de compensation et de règlement et tous autres frais payés à des tiers impliqués dans l'exécution de l'ordre.

Compte tenu de ce qui précède, la Société attribue le niveau d'importance suivant aux Facteurs de meilleure exécution ci-dessus :

<b>Facteur</b>	<b>Importance</b>
Prix	Haute
Coût	Haute
Rapidité d'exécution	Haute

Probabilité d'exécution et de règlement	Haute
Taille et nature	Faible

14. Pour les clients particuliers, le meilleur résultat possible est déterminé en termes de contrepartie totale, représentant le prix de l'instrument financier et les coûts liés à l'exécution, qui comprend toutes les dépenses encourues par un client qui sont directement liées à l'exécution de l'ordre, y compris les frais de compensation et de règlement et tous autres frais payés à des tiers impliqués dans l'exécution de l'ordre.

#### **Application aux classes d'actifs**

15. CFD basés sur les devises et les métaux au comptant

La devise et les métaux au comptant sont tarifés par des fournisseurs de données de marché indépendants (pour assurer une découverte et une comparaison de prix appropriées), ces flux de données fournis par des fournisseurs de données de marché sont priorisés en termes d'expérience antérieure en termes de service robuste, précis et continu, que la Société vérifie en continue (comme décrit ci-dessous).

16. CFD basés sur les changes

Les CFD basés sur les changes sont tarifés en fonction du niveau du prix de l'instrument sous-jacent pertinent, via des flux de prix provenant de divers fournisseurs de données indépendants sur les marchés financiers (pour assurer à la fois une propagation de la confiance et la découverte des prix), ces flux de données fournis par les fournisseurs du marché sont prioritaires dans termes d'expérience antérieure en termes de service robuste, précis et continu, que la Société surveille en permanence (comme décrit ci-dessous).

#### **Exécution des ordres des clients**

17. La Société doit satisfaire aux conditions suivantes lors de l'exécution des ordres des clients :

- a. veille à ce que les ordres exécutés au nom des clients soient enregistrés et attribués rapidement et avec précision ;
- b. exécute des ordres de clients par ailleurs comparables de manière séquentielle et rapide, à moins que les caractéristiques de l'ordre ou les conditions de marché en vigueur ne rendent cela impossible, ou que les intérêts du client n'exigent le contraire ;
- c. Informe le client particulier de toute difficulté matérielle relative à la bonne exécution des ordres dès qu'il en a connaissance.

#### **Consignes spécifiques**

18. Lorsqu'un client donne à la Société des instructions spécifiques, notamment en spécifiant le prix d'ouverture ou de clôture d'une transaction (par exemple, des ordres limites), la Société exécutera cet ordre conformément à cette instruction, à condition que le prix demandé soit disponible. Cela sera considéré comme la meilleure exécution, remplaçant tous les autres aspects de la présente politique. Dans la mesure où des instructions spécifiques ne couvrent pas tous les aspects de l'ordre (par exemple, dans les ordres au marché), la Société appliquera cette politique aux parties ou aspects de l'ordre non couverts par les instructions du client.

#### **Agrégation**

iFOREX Europe is the trading name of iCFD Limited, authorized and regulated by CySEC under license # 143/11.  
Corner of Agiou Andreou & Venizelou Streets, Vashiotis Agiou Andreou Building, Second Floor, P.O.B. 54216, Limassol, Cyprus.  
Tel: +35725204600 | Fax: +35725204607 | www.iforex.eu



19. La Société n'agrège pas les transactions d'un client avec celles d'autres clients pendant l'exécution.

### Surveillance et examen

20. La Société surveille régulièrement la conformité et l'efficacité de la Politique pour les modalités pertinentes d'exécution des ordres afin d'évaluer si elle lui permet de fournir en permanence le meilleur résultat possible à nos clients, en se concentrant principalement sur le suivi des prix, des coûts et de la rapidité.

Plus précisément, la Société exerce un contrôle de la manière suivante :

- a. Pré-trading : surveillance en temps réel des flux de prix pour garantir l'équité, l'exactitude et la continuité des cotations ; et de prendre des mesures correctives, le cas échéant.
- b. Post-trading : les rapports T+1 sont utilisés pour analyser la qualité d'exécution atteinte et prendre des mesures correctives le cas échéant.

Conformément aux fréquences définies ci-dessus, la Société surveille la meilleure exécution de la manière suivante :

- a. FIH se procure des données auprès de fournisseurs de données de marché indépendants pour garantir une découverte et une comparaison adéquates des prix ;
- b. Les flux/sources de données sont surveillés en permanence par la Société - en ce qui concerne les classes d'actifs et les instruments proposés aux clients par la Société, ce suivi comprend l'équité des prix, la vitesse d'exécution et la continuité des prix. Afin de réaliser ce suivi, la Société effectue des revues sur les prix des instruments et a développé un ensemble d'alertes qui surveillent en permanence la qualité et la disponibilité des prix :
  - i. Des vérifications des données d'alimentation des prix pré-négociation sont effectuées quotidiennement, sur la base d'un échantillon, pour garantir l'exactitude de l'alimentation des prix et la continuité des cotations par instrument et le bon fonctionnement du système de négociation.

Les vérifications des données du flux de prix pre-trading incluent :

1. Surveiller les alertes en temps réel pour détecter d'éventuelles différences de prix entre les flux de tarifs fournis par d'autres fournisseurs indépendants par rapport à des seuils définis, afin d'assurer la continuité et l'équité des devis.
  2. Surveillance des alertes en temps réel pour les produits qui n'ont pas reçu de devis système mis à jour pendant une période de temps prédéfinie, afin d'assurer la continuité des prix et le bon fonctionnement du système.
- ii. Les vérifications des paramètres d'exécution post-trading sont effectuées sur une base quotidienne à mensuelle. La fréquence est déterminée en fonction de l'impact et de la taille de l'échantillon de données requis pour l'analyse. Ces contrôles évaluent l'équité et la symétrie des taux exécutés, la rapidité d'exécution, le bon fonctionnement des fonctions du système (par exemple, l'arrêt de la marge), le glissement symétrique et l'équité des coûts appliqués.

Les contrôles de qualité d'exécution post-trading comprennent :

1. Comparaison des tarifs des transactions exécutées avec les flux de tarifs provenant d'un tiers réputé pour s'assurer que les écarts, le cas échéant, se situent dans des niveaux de

tolérance prédéfinis qui sont jugés justes et acceptables par la Société en fonction des conditions du marché au moment de l'exécution.

2. Évaluer les taux cotés pour différents instruments, sur différents types de comptes, à différents moments de la journée, pour s'assurer que les écarts ont été appliqués de manière équitable et symétrique.
3. Évaluer la vitesse d'exécution de tous les ordres au marché et à cours limité exécutés.
4. Évaluer si le mécanisme de protection de clôture des marges (tel que ce terme est expliqué en détail dans les [conditions de trading](#) de la société) a été appliqué aux comptes de trading particuliers, conformément aux exigences réglementaires pertinentes.
5. Analyser les cas où un glissement d'ordre au marché ou d'ordre à cours limité s'est produit, pour s'assurer que le glissement a été appliqué de manière symétrique, ce qui signifie que la probabilité et l'impact sont proportionnels pour les événements de glissement positifs et négatifs.

- c. Le programme de suivi de meilleure exécution vise à s'assurer que la Société prend toutes les mesures nécessaires pour fournir le meilleur résultat possible aux clients. Il peut y avoir des cas où il apparaîtra que la meilleure exécution n'a pas été fournie. Il peut y avoir des raisons légitimes à cela, ou il se peut que la Société ait pu améliorer le service fourni au client. La Société examine donc ces incidents et prend les mesures correctives appropriées, visant à garantir que la meilleure exécution est maintenue sur une base continue.

21. En plus de ce qui précède, la Société revoit ses modalités d'exécution et sa politique au moins une fois par an et chaque fois qu'un changement important se produit qui affecte la capacité de la Société à obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution des ordres des clients.

Par changement important, on entend un événement significatif qui pourrait avoir un impact sur les paramètres de meilleure exécution tels que, entre autres, le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature ou toute autre considération pertinente pour l'exécution de l'ordre.

### **Divulgations**

En vertu de la réglementation MiFID II pour la meilleure exécution, les plateformes de trading sont tenues de fournir au public des données montrant la qualité d'exécution des instruments financiers, afin que des décisions puissent être prises sur la meilleure façon d'exécuter les ordres. Le rapport, Regulatory Technical Standards article 27 (RTS 27) du cadre MiFID II, comprend des informations pré et post-trading qui sont publiées sur une base trimestrielle. En outre, les entreprises d'investissement qui exécutent les ordres des clients sont tenues de résumer et de rendre publics les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volumes de transactions où ils ont exécuté les ordres des clients au cours de l'année précédente et des informations sur la qualité d'exécution obtenue. Le rapport, Regulatory Technical Standards article 28 (RTS 28) du cadre MiFID II, comprend un état récapitulatif d'exécution qui est publié sur une base annuelle. La mise à disposition de ces données vise à accroître la transparence, l'efficacité et la confiance des investisseurs. Les données de qualité d'exécution les plus récentes - selon RTS27 et la déclaration récapitulative d'exécution - selon RTS28 publiées par la Société, peuvent être téléchargées [ici](#) en format lisible par machine.

**Modifications**

22. De temps à autre, la Société modifiera la Politique sur la base des résultats de la surveillance et de l'examen décrits ci-dessus, si elle le juge nécessaire, ou pour tenir compte des modifications de la loi, de la réglementation et de la structure du marché ou du modèle d'affaire et informera les clients à l'avance de tout changement important dans la politique, conformément aux dispositions de l'accord client.

**Informations de contact**

23. Les questions concernant cette politique doivent être adressées, en premier lieu, à notre service clientèle. Vous pouvez contacter notre service client par email à [cs@iforex.eu](mailto:cs@iforex.eu), ou par téléphone aux numéros que vous trouverez dans la section Contact de notre site Web.

Si un client fait des demandes d'informations raisonnables et proportionnées sur nos politiques ou dispositions d'exécution et sur la manière dont celles-ci sont examinées, nous fournirons au client une réponse claire et dans un délai raisonnable.



The French translation to this document is provided for convenience only. In case of contradiction, the English version below shall prevail.

## ORDER EXECUTION POLICY

### Introduction

1. iCFD Limited, operating under the brand name 'iFOREX Europe' (the "**Company**") is an Investment Firm regulated by the Cyprus Securities and Exchange Commission (license number 143/11).
2. This notice is provided to you in accordance with the provisions of the Cypriot Law for the Provision of Investment Services and Activities 87(I)/2017 and in accordance with the Markets in Financial Instrument Directive II (MiFID II) of the European Parliament and Council pursuant to which the Company is required to provide its clients and potential clients with appropriate information on its Order Execution Policy (hereinafter the "**Policy**").
3. This Policy forms an integral part of the client's agreement with the Company. Therefore, by entering into an agreement with the Company, the client also agrees to the terms of this Policy which should be read in conjunction with the client agreement. In any conflict between the Policy and the terms of the client agreement, the terms of the client agreement shall prevail.

**Further to this, the Client also agrees to the fact that the Company's financial products are offered on an over-the-counter basis and not through a regulated market or a Multilateral Trading Facility (MTF) and that the Company acts as a principal to the client's trades. This means that the client must open and close every trade with the Company and cannot close an open trade with a third party.**

**The Company is therefore the sole execution venue for trades executed by it for the client.**

4. The Client should further be aware that the Company holds a negative balance protections policy which guarantees that in any event the Client will not lose more than its deposit amount.

### Scope of This Policy

5. This Policy applies to both Retail and Professional Clients (as defined in the Company's Client Classification Policy). If the Company classifies a Client as an Eligible Counterparty, this Policy does not apply to such a Client.
6. This Policy applies when executing transactions with a client for the Contracts for Difference ("**CFDs**") offered by the Company. The Company is always the counterparty (or principal) to every trade.

### General

7. All price quotes offered by the Company are provided to the Company by Formula Investment House Ltd ("**FIH**"), a company within the iFOREX Group and each trade between the company and the client is automatically fully hedged through the FXnet trading platform with an identical trade between the Company and FIH.

### Type of Orders in CFDs

8. The Company accepts two types of Orders:

Market Order (trade request) – an order to open or close a CFD Transaction at the price currently indicated in the platform. The Company shall endeavor to fill that order as soon as reasonably practicable after the order is accepted and in accordance with best execution obligations.

Limit Order (future orders) – an order to open or close a CFD Transaction at a price that may be available in the future. The Company shall only fill the client's order when that particular level has been reached, subject to this best execution policy.

The Company publishes in its [trading conditions](#), the assets it quotes and the times in which the financial instrument based on such assets are traded. The Company will not quote any price outside the Company's trading times, and no market orders can be placed by the Customer during that time.

### **Best Execution Factors**

9. The Company shall take all sufficient steps to obtain the best possible results for its clients taking into account the following factors when executing clients' orders against the Company's quoted prices:
  - a. Price;
  - b. Transaction costs and risks relevant to the execution (in the CFD context the risks relevant to execution are in regard primarily to (c) and (d) below);
  - c. Speed of execution;
  - d. Likelihood of execution and settlement;
  - e. Size and nature of the order;
  - f. Likely market impact;
  - g. Nature of the market for the financial instrument; and
  - h. Any other consideration deemed relevant to the execution of an order.
10. In order to determine the relative importance of the Execution Factors, we will take into account the factors set out at Best Execution Criteria section 13, below. The most important of these factors are discussed below, before setting out how these are applied and prioritized in relation to different circumstances, such as client classification:

- a. **Price in CFDs:**

For any given CFD, the Company will quote two prices: the higher price (ASK) at which the Client can buy (go long) that CFD, and the lower price (BID) at which a Client can sell (go short) that CFD. Collectively, the ASK and BID prices are referred to as the Company's price. The difference between the lower and the higher price of a given CFD is the spread. Such orders as Buy Limit, Buy Stop and Stop Loss, Take profit for opened short position are executed at ASK price. Such orders as Sell Limit, Sell Stop and Stop Loss, Take profit for opened long position are executed at BID price.

The prices for any financial instrument are calculated by reference to the price of the relevant underlying asset which is obtained through FIH from independent market data providers. Price feeds are monitored independently by the Company and separately by FIH against other price quotes received from other

independent market data providers in order to ensure the accuracy and consistency of the data, to provide a competitive and fair reflection of the market price to clients and avoid the possibility of arbitrage. Such price may differ from the price provided by such market data providers due to the Company's minimum spread requirements, interest adjustments, connection speed or other relevant factors.

The Company's prices, reflecting the minimum spreads that can be granted to its clients, can be found on the Company's website. Spreads may increase or decrease depending on - but with no limitation to - market conditions and/or the Client's profile. The Company updates its prices as frequently as the limitations of technology and communications links allow. The Company reviews its third party external reference sources from time to time to ensure that the data obtained continues to remain competitive. The Company will not quote any price outside the Company's operations time (see execution venue below) therefore no market orders can be placed by a client during that time.

**b. Costs:**

The Company utilizes a spread pricing model. For opening a position in some types of CFDs the Client may be required to pay spread, overnight financing fees, rollover fees, and conversion fees as applicable. The minimum spread offered for each instrument is detailed on the Company's website, though spreads may increase or decrease depending on - but with no limitation to - market conditions and/or the Client's profile. The spread is dynamic and may widen due to market conditions, liquidity and market volatility. For CFD positions that remain open at the end of their underlying asset's daily trading session the Company applies Overnight Financing, which may be subject to credit or debit, calculated on the basis of the quoted currency interest rates for the currencies in which the underlying instrument is traded, plus a mark-up. Certain open CFD positions (e.g. commodity and index CFDs) are automatically rolled over upon reaching the relevant instrument's rollover date. Upon effectuating such rollover, the Position's open P/L (Profit / Loss) will express the price difference between the expired and new contract prices, as well as include an additional mark-up spread. For further details on costs see the [Cost and Charges Document](#) available on the Company's website.

**c. Speed of Execution:**

The Company acts as principal and not as agent on the client's behalf. Therefore, the Company is the sole Execution Venue for the execution of the Client's orders for the financial instruments offered by the Company. The Company places a significant importance when executing client's orders and strives to offer high speed of execution within the limitations of technology and communications links.

**d. Likelihood of Execution and Settlement:**

Client's market orders (trade requests) are executed at the price that is in effect on the Company's trading platform (client side) at the exact time of execution, provided that such price is within a predetermined tolerance level from the underlying price of the asset as indicated in the Company's server and irrespective if the underlying price is above or below the price indicated in the trading platform (What You See Is What You Get, or WYSIWYG). In the event that the price indicated in the trading platform (client side) exceeds the above tolerance level, for example, due to movements in the underlying assets between the time a client placed its order and the time it is received and executed, high markets volatility and communication latency, the order will be executed at the price indicated in the Company's server (Market Price) on a symmetrical basis.

Client's limit orders (future orders) are executed at the market price indicated at the Company's server at the time of the execution, which may be different than the price indicated in the order ("Slippage"). Slippage may occur in the event where the price indicated in the order is not available in the server, for example, due to

high markets volatility and gaps in the market prices. In such event, the order will be executed at the first available price, irrespective of the direction of the slippage, either to the client's favor or not, in a symmetrical and transparent manner (Symmetrical Slippage).

It is important to note that the Company holds a negative balance protections policy which guarantees that in any event the Client will not lose more than its deposit amount. Slippage does not affect the Negative Balance Protection and therefore a client will never lose more than the amount invested, even if a Slippage occurs. In addition, transactions in some CFDs which the respective underlying asset is not traded on a 24 hours basis, may experience a market gap on a daily basis and are therefore more susceptible to Slippage.

e. **Size and Nature:**

In General, the Company does not take into consideration the size of a client's order in acceptance, scheduling or prioritization of execution. However, order execution is subject to size considerations, including a minimum deal size, maximum deal size and maximum net exposure for the instrument. Minimum deal size and maximum exposure limitations per each product can be found under the Instrument Details tab in the Deal Slip in the Trading Platform.

The Company does not execute partial trades.

f. **Market Impact:**

Some factors may rapidly affect the price of the underlying instruments/products from which the Company's quoted price is derived and may also affect other factors listed herein.

The Company will take all sufficient steps to obtain the best possible result for its clients. It shall be noted, that the Company does not consider the above list exhaustive and the order in which the above factors are presented shall not be taken as priority factor. Nevertheless, whenever there is a specific instruction from the client, the Company shall make sure that the client's order shall be executed following the specific instruction.

Warning: any specific instructions from a client may prevent the Company from taking the steps that it has designed and implemented to obtain the best possible result for the execution of those orders in respect of the elements covered by those instructions.

### **Execution Venues**

11. The Company is the sole Execution Venue for the execution of the clients' orders owing to the fact that the Company acts as principal and not as agent on the clients' behalf, but the Company may in turn route its own orders to FIH. The Company carries assessment and monitoring on a continuous basis of the execution results provided by FIH, in order to ensure that the best possible result is provided to Clients (please refer to paragraph 20 for more details). The Company took into consideration multiple factors while selecting FIH for hedging positions and use available pricing, such as its vast experience in the investment field, likelihood of execution, operations quality, market position, costs to the Company, pricing, and variety and quantity of underlying assets available. Moreover, FIH offers comprehensive solutions which apart from liquidity and risk mitigation services, include also a license to use FIH's proprietary software and platform (FXNET). Furthermore, FIH offers to the Company negative balance protection, thus eliminating the market and credit risks that the Company is exposed to when offering negative balance protection to its clients.
12. The Company offers financial products on an over-the-counter basis and thus orders are executed outside a trading venue or a recognized exchange, but rather through Company's trading platform therefore the client might be

exposed to greater risks than when conducting a transaction on a regulated exchange. In this method of execution, counterparty risk exists since in case of default of the Company there may be a failure to satisfy that side of the contractual agreement with the Client. Furthermore the Company may not execute an order, or it may change the opening (closing) price of an order in case of any technical failure of the trading platform or quote feeds.

### **Best Execution Criteria**

13. The Company determined the relative importance of the above execution factors on the basis of its commercial judgment and experience and in the light of information available on the market. When executing a client's order, the Company will take into account the following criteria for determining the relative importance of the execution factors, however not all of these criteria will be relevant in every case:

- a. the characteristics of the client including the categorization of the client as retail or professional;
- b. the characteristics of the client's order;
- c. the characteristics of the financial instruments that are the subject of that order;

Where the Company executes an order on behalf of a retail client, the best possible result must be determined in terms of the total consideration, representing the price of the financial instrument and the costs related to execution, which must include all expenses incurred by the client which are directly related to the execution of the order, including clearing and settlement fees and any other fees paid to third parties involved in the execution of the order.

In view of the above, the Company assigns the following importance level for the above Best Execution Factors:

<b>Factor</b>	<b>Importance</b>
Price	High
Cost	High
Speed of Execution	High
Likelihood of Execution and Settlement	High
Size and Nature	Low

14. For retail clients, the best possible result shall be determined in terms of the total consideration, representing the price of the financial instrument and the costs related to execution, which shall include all expenses incurred by a client which are directly related to the execution of the order, including clearing and settlement fees and any other fees paid to third parties involved in the execution of the order.

### **Application to Asset Classes**

15. Currency and Spot Metals based CFDs

Currency and Spot Metals are priced from independent market data providers (to ensure appropriate price discovery and comparison), these data feeds provided by market data providers are prioritized in terms of previous experience in terms of robust, accurate and continuous service, which the Company continuously monitors (as described below).

16. Exchange based CFDs

Exchange based CFDs are priced by reference to the level of the relevant underlying instrument price, via price feeds from various independent financial market data providers, (to both ensure a spread of reliance and price discovery)

these data feeds provided by market providers are prioritized in terms of previous experience in terms of robust, accurate and continuous service, which the Company continuously monitors (as described below).

### **Execution of Client Orders**

17. The Company shall satisfy the following conditions when carrying out client orders:
- a. ensures that orders executed on behalf of clients are promptly and accurately recorded and allocated;
  - b. carries out otherwise comparable client orders sequentially and promptly unless the characteristics of the order or prevailing market conditions make this impracticable, or the interests of the client require otherwise;
  - c. Informs a retail client about any material difficulty relevant to the proper carrying out of orders promptly upon becoming aware of the difficulty.

### **Specific Instructions**

18. Where a client gives the Company specific instructions, including specifying the opening or closing price of a transaction (for example, limit orders), the Company will execute that order in accordance with such instruction, provided that the requested price is available. This will be deemed to be best execution, superseding all other aspects of this Policy. To the extent that specific instructions do not cover every aspect of the order (for example, in market orders), the Company will apply this Policy to those parts or aspects of the order not covered by the client's instructions.

### **Aggregation**

19. The Company does not aggregate one client's trade(s) with that of any other clients during execution.

### **Monitoring and Review**

20. The Company regularly monitors compliance and effectiveness of the Policy for relevant order execution arrangements to assess whether it enables it to continuously provide the best possible result for our clients, focusing mainly on monitoring price, cost and speed.

Specifically, the Company carries out monitoring in the following manner:

- a. Pre trade: Real-time monitoring of the price feeds to ensure fairness, accuracy and continuity of quotes; and to take corrective measures, where appropriate.
- b. Post trade: T+1 reports are being used to analyze the quality of execution achieved and take corrective measures where appropriate.

In accordance with the frequencies set out above the Company monitors best execution in the following way:

- a. FIH sources data from independent market data providers to ensure adequate price discovery and comparison;
- b. The data feeds/sources are monitored continuously by the Company - in relation to the asset classes and instruments offered to clients by the Company, this monitoring includes fairness of prices, execution speed and price continuity. In order to achieve this monitoring, the Company carries out reviews on instrument prices and developed a set of alerts which constantly monitor the prices quality and availability:

iFOREX Europe is the trading name of iCFD Limited, authorized and regulated by CySEC under license # 143/11.  
Corner of Agiou Andreou & Venizelou Streets, Vashiotis Agiou Andreou Building, Second Floor, P.O.B. 54216, Limassol, Cyprus.  
Tel: +35725204600 | Fax: +35725204607 | [www.iforex.eu](http://www.iforex.eu)

- i. Pre-trade price feed data checks are performed daily, on a sample basis, to ensure price feed accuracy and continuity of quotes per instrument and smooth operation of the trading system.

Pre-trade price feed data checks include:

1. Monitoring real time alerts for possible price differences between rate feeds provided by other independent providers against set thresholds, to ensure continuity and fairness of quotes.
  2. Monitoring real time alerts for products which possibly did not receive an updated system quote for a predefined period of time, to ensure price continuity and smooth operation of the system.
- ii. Post-trade execution parameter checks are performed on a daily to monthly basis. The frequency is being determined based on the impact and required data sample size for analysis. These checks assess fairness and symmetry of executed rates, speed of execution, smooth operation of system functions (e.g. margin stop-out), symmetric slippage, and fairness of the costs applied.

Post-trade execution quality checks include:

1. Comparison of executed deal rates against rate feeds sourced from a reputable third party to ensure that deviations, if any, fall within predefined tolerance levels that are deemed as fair and acceptable by the Company based on market conditions at the time of execution.
  2. Assessing rates quoted for different instruments, to different account types, during different times within the day, to ensure spreads were applied in a fair and symmetrical manner.
  3. Assessing speed of execution for all market and limit orders executed.
  4. Assessing whether the Margin Close-out Protection mechanism, (as this term is in details explained in Company's [trading conditions](#)), was applied to retail trading accounts, in line with the relevant regulatory requirements.
  5. Analysing instances where market order or limit order slippage has occurred, to ensure that slippage was applied symmetrically, which means that probability and impact are proportionate for positive and negative slippage events.
- c. The best execution monitoring program, aims to ensure that the Company is taking all sufficient steps to deliver the best possible result for clients. There may be instances where it will be apparent that best execution was not provided. There may be legitimate reasons for this, or it may be that the Company could have improved the service provided to the client. The Company is therefore examining such incidents, and is taking remedial action as appropriate, aiming to ensure that best execution is maintained on an on-going basis.

21. Further to the above, the Company reviews its execution arrangements and Policy at least annually and whenever a material change occurs that affects Company's ability to obtain the best possible result for the execution of client orders.

Material change means a significant event that could impact the parameters of best execution such as, inter alia, price, cost, speed, likelihood of execution and settlement, size, nature or any other consideration relevant to the execution of the order.

### **Disclosures**

Under the MiFID II regulations for Best Execution, trading venues are required to provide data to the public showing execution quality of financial instruments, so that decisions can be made on the best way to execute orders. The report, Regulatory Technical Standards article 27 (RTS 27) of the MiFID II framework, includes pre and post-trade information that is published on a quarterly basis. Furthermore, Investment Firms who execute client orders, are required to summarize and make public, the top five execution venues in terms of trading volumes where they executed client orders in the preceding year and information on the quality of execution obtained. The report, Regulatory Technical Standards article 28 (RTS 28) of the MiFID II framework, includes an execution summary statement that is published on an annual basis. The provision of these data aims to increase transparency, efficiency and confidence among investors. The most recent execution quality data - as per RTS27 and execution summary statement - as per RTS28 published by the Company, can be downloaded in machine readable format [here](#).

### **Amendments**

22. From time to time the Company will amend the Policy on the basis of the results of the monitoring and review described above, if it considers it to be necessary, or to take into account changes in law, regulation, and market structure or business model and will notify the clients in advance of any material change in the Policy, as per the provisions of the Client Agreement.

### **Contact Information**

23. Questions regarding this Policy should be addressed, in the first instance, to our Customer Service Department. You may contact our Customer Support Department via e-mail at [cs@iforex.eu](mailto:cs@iforex.eu), or via phone on the numbers you will find on the Contact section of our website.

Where a Client makes reasonable and proportionate requests for information about our execution policies or arrangements and how these are reviewed, we will provide the Client with an answer clearly and within a reasonable time.